

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

En l'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à vingt heures

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 16 janvier 2026

Votants présents (39) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Monsieur Alain GRIS; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Madame Jacqueline PESCARA; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Madame Céline BOUVOT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE, Madame Magali DANIELCZYK.

Avaient donné procuration (5) : Madame Emilne MAGNIER-CARETTI à Monsieur Roland MILLERY (ALLAIN) ; Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) ; Madame Martine MICHEL (BLENOD LES TOUL) à Madame Cécile DENIS (BLENOD LES TOUL) ; Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) à Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) ; Madame Laurence BROQUERIE (THUILLEY AUX GROSEILLES) à Monsieur Samuel GRIS ((THUILLEY AUX GROSEILLES)).

Avaient donné pouvoir (1) : Monsieur Bruno COURTOIS à Monsieur Ludovic DELOCHE.

Présents	39	Votants	44	Procuration	5	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

CC_2026_004 Cession de la parcelle cadastrée ZK 193 en zone En Prave à l'entreprise Boyé Menuiserie

L'entreprise BOYE Menuiserie, installée depuis 2018 sur la zone d'activité En Prave à ALLAIN, souhaite aujourd'hui agrandir ses locaux en raison de l'augmentation de son activité.

Pour faire aboutir son projet, le gérant de l'entreprise a fait savoir à la communauté de communes son souhait d'acquérir une partie du terrain attenant à sa propriété. Aujourd'hui, l'entreprise occupe la parcelle ZK 181p, voisine de la parcelle ZK 189 appartenant à la communauté de communes, ayant fait l'objet d'un découpage en 2 parcelles de 2 125 m² chacune, ayant la nomination suivante ZK 193 et ZK 194.

L'entreprise BOYE se porte acquéreur de la parcelle ZK 193, sise rue Marius Millot à ALLAIN.

Pour mémoire, il est rappelé que le prix de vente des terrains sur la zone En Prave, a été fixé par délibération du bureau communautaire le 17 janvier 2002. Il ressort que pour les parcelles ayant une surface inférieure à 2 500m², le prix du m² de terrain s'élève à 13,23 € HT.

L'avis des domaines rendu le 27 octobre 2025 arbitre la valeur vénale de la parcelle à 28 114 €, qui correspond à la valeur fixée par la délibération du bureau communautaire citée ci-dessus.

Afin de prendre en compte les frais annexes liés au découpage du terrain, soit 0,21 € HT/m², il est proposé de fixer le tarif de cette vente à 13,44 € par m², soit un prix de vente du terrain de 28 560 € HT.

Ce prix de cession couvre également les dépenses d'aménagement de l'entrée de la parcelle, due dans le cadre de la viabilisation du terrain, estimées à 4 500 € HT.

Les frais de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité resteront à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis des domaines en date du 27/10/2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la vente de la parcelle ZK 193 située rue Marius Millot à ALLAIN à l'entreprise BOYE Menuiserie au prix de **28 560 € HT, soit 13,44 € HT/m²**.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer l'acte correspondant, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

CHARGE l'office notarial de la SCP ABBO BURTE, 4 rue Carnot, 54170 Colombey les Belles d'établir l'acte authentique, les frais restant à la charge de l'acquéreur.

Il est rappelé que les frais annexes qui découlent de l'autorisation d'urbanisme sont à la charge du pétitionnaire (taxe d'aménagement, archéologie préventive, ...).

Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN

Le Président,
Philippe PARMENTIER